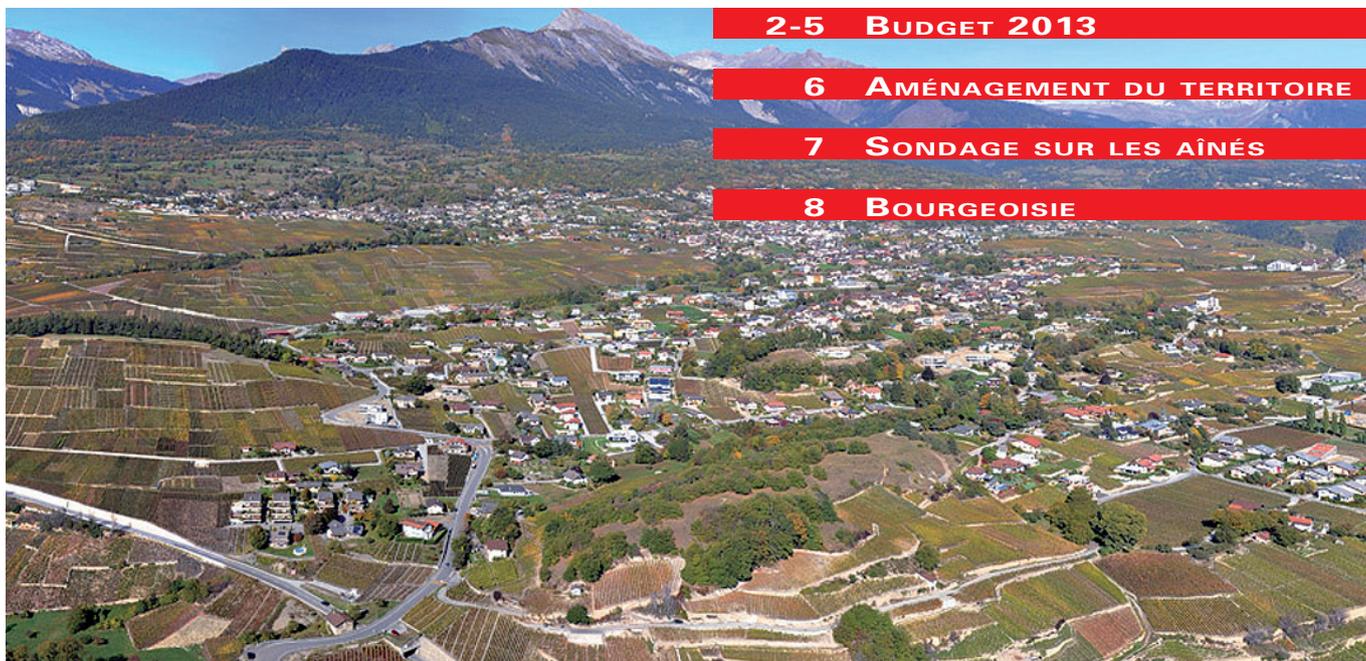


Savièse



INFORMATIONS



2-5 BUDGET 2013

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7 SONDAGE SUR LES AÎNÉS

8 BOURGEOISIE

EDITORIAL

PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT

Nous sommes déjà en fin de période législative, un temps de remerciements et de félicitations. Au moment où l'on s'apprête à prendre congé dans la reconnaissance de plusieurs collègues conseillers et d'un autre côté où l'on attend impatiemment les nouveaux, il nous faut prévoir et planifier la suite. Aussi le Conseil communal vous présente dans les pages suivantes son budget 2013. Il s'agit avant tout d'une prévision où se dessinent les orientations importantes développées cette prochaine année.

Force est de constater que l'avenir est influencé par notre démographie galopante, confirmant l'essor que prendra notre Commune. Certes Savièse ne devient pas une cité dortoir mais sa population professionnellement active se déplace passablement dans le cercle de la région économique sédunoise. L'utilisation de nos infrastructures en est le témoignage.

Le budget qui vous est soumis a été défini avec une certaine rigueur mais aussi une ouverture concrétisée dans les investissements. Il tient compte de l'obligation légale de nous mettre en conformité notamment dans le domaine des taxes, des déchets ménagers et des eaux.

Un budget équilibré

La réalité de la RPTII (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes) influe certains postes de notre budget, c'est le cas en particulier du sujet de l'aide sociale. La participation de notre Commune est déterminée par une clé de répartition dont les critères nous sont donnés par des bases légales.

Dans le même ordre, la participation communale au traitement du personnel enseignant est calculée sur un forfait de Fr. 3'320.– par élève scolarisé; à noter que dès 2012, les transports scolaires ne sont plus subventionnés, donc totalement à la charge de notre Commune, d'autres exemples pourraient encore illustrer les effets de cette nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et la Commune. Malgré l'augmentation de certains postes de fonctionnement et sur lesquels nous n'avons encore aucune marge de manœuvre, notre budget 2013 est équilibré. Il présente une hausse de 5% des dépenses et de 9% des recettes, en comparaison à 2012.

Le budget de fonctionnement

Notre Commune reste attractive, nous le constatons évidemment à l'augmentation de notre population et au nombre de nouvelles constructions. Il en découle aussi des conséquences se reportant sur notre budget. En effet, le dimensionnement et l'adaptation des infrastructures, l'approvisionnement en eau, l'évacuation des déchets et des eaux usées, les structures d'accueil pour nos enfants et pour nos aînés, pour n'en citer que quelques exemples, représentent des charges importantes.

De même, nous devons assurer la gestion et l'entretien de nombreux locaux et installations afin qu'ils répondent aux attentes des utilisateurs.

Notre administration ne se soustrait point aux tâches toujours plus importantes dont elle en a la responsabilité. Comme exemple, signalons que dès l'année prochaine, entrera en fonction l'autorité intercommunale de protection de l'enfant et de l'adulte, regroupant les communes d'Ayent, d'Arbaz, de Grimisuat et de Savièse.

Edito (suite)

Le siège de cette autorité se trouvera à Savièse. Notre Commune met à disposition les locaux et les infrastructures nécessaires et en assume la gestion financière.

Les taxes sur les déchets

La loi fédérale sur la protection de l'environnement oblige les administrations publiques à appliquer le principe de causalité, c'est-à-dire du pollueur-payeur. Selon cette loi, l'ensemble des coûts d'élimination des déchets doivent être couverts par des taxes payées par ceux étant à l'origine de ces déchets.

Dès 2013, nous ne pourrions pas nous y soustraire, vous constaterez dans notre budget ces coûts. Dans cette perspective, le Conseil communal devra dès le début de l'année se déterminer sur une application concrète.

Impôt sur le culte

Cet impôt, dont les encaissements servent à couvrir les charges du culte, a été ramené de 2,5 % à 1,25 % en 2010. Il génère aujourd'hui une rentrée d'environ Fr. 170'000.– par année. Le solde, soit environ Fr. 360'000.–, est mis à charge du ménage courant. Dans les faits, il s'agit aussi d'un allègement de la charge fiscale du contribuable. Notre Commune est l'une des trois dernières communes valaisannes à maintenir cet impôt... de quoi y réfléchir...

Les investissements

Durant ces deux prochaines années, une part importante de nos investissements sera absorbée par l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon. Pour 2013, le montant prévu avoisine les 6 mio, dont Fr. 500'000.– de subventionnement.

C'est dire que pour financer une partie des autres postes nécessaires à notre communauté, nous aurons recours à l'emprunt.

La rénovation des tribunes et de la cantine de l'ancien terrain de football devient nécessaire. En effet, en plus du souci de sécurité, demeure l'obligation d'éliminer toute construction en éternit (problématique de l'amiante). Ainsi, le Conseil propose une réalisation intégrant ces deux objets de même que des WC publics. Le montant prévu est de l'ordre de Fr. 500'000.–. C'est également un signe donné en direction de la jeunesse et du sport en général.

Vous constaterez en outre dans les pages suivantes, un investissement de Fr. 475'000.– en faveur de la rénovation et de l'agrandissement de la cuisine du home de Zambotte. La Commune, comme propriétaire des bâtiments, a prévu ces montants. A noter que journellement 170 repas sont apprêtés par le home, pour les pensionnaires bien sûr, mais aussi pour le service des repas à domicile, la crèche et la cantine scolaire.

Le maintien des réseaux routiers, l'approvisionnement en eau potable, l'élimination des déchets sont des postes des plus significatifs. Ce sont quelques 2,1 mio qui sont prévus pour 2013.

Notre Commune est attractive, nous le constatons. La population croît, ses besoins avec elle. Nous atteignons aujourd'hui un seuil critique nous obligeant à une réflexion de fond pour que Savièse reste Savièse, une commune dans l'air du temps.

Le budget présenté dans ces pages ne s'y écarte pas. Je vous souhaite une bonne lecture.

Michel Dubuis

Budget 2013 de la municipalité

Le budget 2013 de la municipalité prévoit des revenus de CHF 27.9 millions et des charges de CHF 27.4 millions, avec une marge d'autofinancement de CHF 5.4 millions pour des investissements nets de CHF 8.9 millions.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le contexte économique général est toujours favorable et les rentrées fiscales de la commune connaissent une bonne situation. Ces rentrées générées par un niveau de population toujours en expansion ont été évaluées de manière prudente. En comparaison du budget 2012, les recettes budgétées en 2013 sont en augmentation de Fr. 2.3 millions, notamment en raison d'un accroissement de Fr. 1.2 million des impôts (personnes physiques et morales) et d'un accroissement de CHF 1 million de contributions (taxes, recettes de la crèche, vente d'énergie, etc.).

Au niveau des charges, le Conseil

communal exerce une action permanente afin que celles-ci soient maîtrisées. Des premières mesures ont permis d'optimiser le fonctionnement de l'entretien des bâtiments et ainsi de diminuer les charges y relatives. Toutefois, la taille de la commune et la réponse nécessaire en termes d'infrastructure et de personnel fait que les charges de fonctionnement suivent une tendance de croissance. Par rapport au budget 2012, les charges de fonctionnement sont en augmentation d'env. Fr. 1.09 millions. Les composantes essentielles de cette différence sont l'augmentation des charges de personnel de Fr. 0.5 million, des amortissements de Fr. 0.8 million et des subventions accordées de

Fr. 0.3 millions, alors que les charges de biens et services demeurent stables à près de Fr. 6.8 millions.

Ainsi, le compte de fonctionnement, avec des revenus de Fr. 27.9 millions et des charges de Fr. 27.4 millions permet de dégager un excédent de revenus de Fr. 0.5 million. Quant à la marge d'autofinancement, celle-ci résulte de la différence entre les revenus et les charges financières. Avec des valeurs respectives de Fr. 27.9 millions et Fr. 22.4 millions pour les revenus et charges financières, la marge d'autofinancement budgétée en 2013 est de Fr. 5.5 millions environ. Bien qu'intéressante et supérieure aux amortissements ordinaires prévus de

Fr. 4.9 millions, celle-ci demeure insuffisante pour le financement complet des investissements budgétés.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Pour 2013, le Conseil communal prévoit des investissements bruts de Fr. 10.3 millions et des recettes d'investissements de Fr. 1.4 millions, ce qui se traduit par des investissements nets de Fr. 8.9 millions. Cette valeur est importante, mais elle se compose principalement d'un montant net de Fr. 5.5 millions alloué aux travaux d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon et faisant partie du crédit d'engagement décidé par l'Assemblée primaire. Compte tenu de cet élément, le solde du montant net de Fr. 3.4 millions se compose de divers investissements tels que Fr. 1.13 millions de travaux liés à l'adduction d'eau potable, à l'évacuation des eaux usées et la réalisation de la nouvelle décharge du Bouillet, Fr. 0.95 millions de travaux en relation avec les routes communales et cantonales, Fr. 0.5 million de travaux de rénovation

des gradins et de la cantine de l'ancien terrain de football, comprenant également la création de toilettes publiques, Fr. 0.48 millions de travaux d'agrandissement de la cuisine du home de Zambotte.

SYNTHÈSE

Le budget 2013 de la municipalité est ambitieux, mais il correspond au niveau qu'une commune de près de 7'000 habitants peut atteindre. Le Conseil communal s'efforce à travailler de manière prudente, mais réaliste, dans la détermination des revenus, et, tel que mentionné ci-avant, à continuellement rechercher l'optimisation des charges de fonctionnement. Car si la situation actuelle reste favorable quant aux revenus, il demeure très difficile d'établir des pronostics à moyen terme et de quelle manière et en quelle proportion le niveau du budget communal en serait affecté.

Toujours dans sa démarche d'optimisation du fonctionnement, le Conseil s'est attelé à la tâche de définir une

nouvelle politique des taxes communales (élimination des déchets, adduction d'eau potable et évacuation des eaux usées, alimentation en eau d'irrigation), d'une part afin de respecter le cadre légal en la matière, et d'autre part afin de réaliser une allocation juste des moyens financiers, le ménage courant ne devant pas financer ces tâches spécifiques. La part du budget actuellement bloquée par ce financement (de l'ordre de Fr. 1.2 million) pourra alors être affectée favorablement à la marge d'autofinancement.

Quant aux investissements, ceux-ci sont certes élevés, mais l'explication en a été donnée. Leur financement est assuré aussi bien par la marge d'autofinancement que par le recours à l'emprunt bancaire. Ce dernier, réalisé dans un contexte de taux favorable, aura une incidence faible sur l'endettement net par habitant en 2013 avec une valeur de Fr. 2'454.-/habitant inférieur à celle de CHF 3'000.-/habitant donnée par l'Etat du Valais comme limite supérieure d'un endettement faible.

Aperçu du compte annuel	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (amortissements inclus)	28'880'627.27		25'494'608.00		27'381'999.00	
Total des revenus		30'670'751.13		25'551'215.00		27'890'154.00
Excédent de revenus	1'790'123.86		56'607.00		508'155.00	
Excédent de charges		-		-		-
Total	30'670'751.13	30'670'751.13	25'551'215.00	25'551'215.00	27'890'154.00	27'890'154.00
Compte des investissements						
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	6'766'416.40		7'684'000.00		10'284'000.00	
Total des recettes reportées au bilan		1'332'197.05		902'000.00		1'345'000.00
Investissements nets 3)		5'434'219.35		6'782'000.00		8'939'000.00
Total	6'766'416.40	6'766'416.40	7'684'000.00	7'684'000.00	10'284'000.00	10'284'000.00
Financement						
Report des investissements nets	5'434'219.35		6'782'000.00		8'939'000.00	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		4'594'218.35		4'138'498.00		4'937'999.00
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif		-		-		-
Report des amortissements du découvert du bilan		-		-		-
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		1'790'123.86		56'607.00		508'155.00
Excédent de charges du compte de fonctionnement		-		-		-
Excédent de financement	950'122.86					
Insuffisance de financement		-		2'586'895.00		3'492'846.00
Total	6'384'342.21	6'384'342.21	6'782'000.00	6'782'000.00	8'939'000.00	8'939'000.00
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement		950'122.86		-		-
Report de l'insuffisance de financement		-		2'586'895.00		3'492'846.00
Report des dépenses d'investissement au bilan		6'766'416.40		7'684'000.00		10'284'000.00
Report des recettes d'investissement au bilan		1'332'197.05		902'000.00		1'345'000.00
Report des amortissements au bilan		4'594'218.35		4'138'498.00		4'937'999.00
Augmentation de la fortune nette	1'790'123.86		56'607.00		508'155.00	
Diminution de la fortune nette		-		-		-
Total	7'116'539.26	7'116'539.26	7'684'000.00	7'684'000.00	10'284'000.00	10'284'000.00

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Autorité générale	2'410'507.04	101'273.30	2'161'000.00	88'600.00	2'299'420.00
1 Sécurité publique	1'541'709.45	616'080.05	1'287'280.00	385'400.00	1'335'629.00	450'950.00
2 Enseignement et formation	8'228'484.43	3'656'286.80	5'024'500.00	153'800.00	6'093'330.00	263'800.00
3 Culture, loisirs et culte	2'494'587.14	1'369'361.04	2'819'699.00	1'339'450.00	2'790'960.00	1'341'950.00
4 Santé	341'722.30	-	326'970.00	-	411'100.00	-
5 Prévoyance sociale	3'189'750.05	838'704.70	3'483'870.00	889'100.00	3'793'610.00	1'287'950.00
6 Trafic	5'070'497.80	892'782.25	4'553'599.00	485'000.00	4'643'400.00	465'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'326'181.30	2'003'659.60	3'653'800.00	2'102'400.00	3'592'330.00	2'675'150.00
8 Economie publique, yc services industriels	744'063.50	678'550.35	719'740.00	620'700.00	787'640.00	660'300.00
9 Finances et impôts	1'533'124.26	20'514'053.04	1'464'150.00	19'486'765.00	1'634'580.00	20'619'354.00
Total des charges et des revenus	28'880'627.27	30'670'751.13	25'494'608.00	25'551'215.00	27'381'999.00	27'890'154.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'790'123.86		56'607.00		508'155.00	

Aperçu du compte administratif Comptes 2011 Budget 2012 Budget 2013

Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	24'286'408.92	21'356'110.00	22'444'000.00
Revenus financiers	+ fr.	30'670'751.13	25'551'215.00	27'890'154.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	5'446'154.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	5'446'154.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'594'218.35	4'138'498.00	4'937'999.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	1'790'123.86	56'607.00	508'155.00

Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	6'766'416.40	7'684'000.00	10'284'000.00
Recettes	- fr.	1'332'197.05	902'000.00	1'345'000.00
Investissements nets	= fr.	5'434'219.35	6'782'000.00	8'939'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	5'446'154.00
Investissements nets	- fr.	5'434'219.35	6'782'000.00	8'939'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	2'586'895.00	3'492'846.00
Excédent de financement	= fr.	950'122.86	-	-

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Autorité générale	674'769.40	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	46'693.60	-	30'000.00	-	70'000.00	-
2 Enseignement et formation	423'483.45	127'000.00	4'059'000.00	17'000.00	6'084'000.00	525'000.00
3 Culture, loisirs et culte	1'245'860.60	1'165'974.60	605'000.00	200'000.00	660'000.00	50'000.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	70'000.00	-	495'000.00	-
6 Trafic	1'081'366.45	-103'125.00	690'000.00	-	1'110'000.00	80'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'979'192.85	81'267.45	1'830'000.00	610'000.00	1'630'000.00	640'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	237'752.05	-	180'000.00	75'000.00	185'000.00	50'000.00
9 Finances et impôts	77'298.00	61'080.00	220'000.00	-	50'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	6'766'416.40	1'332'197.05	7'684'000.00	902'000.00	10'284'000.00	1'345'000.00
Excédent de dépenses		5'434'219.35		6'782'000.00		8'939'000.00
Excédent de recettes						

Budget 2013 de la bourgeoisie

Le budget 2013 de la bourgeoisie prévoit des recettes de Fr. 106'000.- et des charges de Fr. 184'100.-, déterminant ainsi un excédant de charges de Fr. 78'100.-. Les revenus des biens sont de Fr. 104'400.-, alors que les charges de fonctionnement sont notamment composées d'un montant de Fr. 139'000.- d'amortissements, le solde se répartissant entre charges de personnel, charges de biens, services et marchandises et charges de dédommagements versés à des collectivités publiques. Considérant des revenus financiers de Fr. 106'000.- et des charges financières de Fr. 45'100.-, la marge d'autofinancement budgétée est de Fr. 60'900.-. Cette dernière permettra de financer les investissements prévus de Fr. 50'000.- pour la rénovation des alpages.

LIBELLE	COMPTE 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
CHARGES			
30 Charges de personnels	10'931.60	18'100.00	17'500.00
31 Biens, Services et marchandises	20'360.00	23'050.00	25'600.00
32 Intérêts passifs			
33 Amortissements	105'000.00	94'000.00	139'000.00
35 Dédommagement versées à collect. Publiques	2'000.00	2'000.00	2'000.00
38 Attributions aux financements spéciaux	391.10		
	138'682.70	137'150.00	184'100.00
RECETTES			
40 Impôts			
42 Revenus de biens	82'786.10	147'000.00	104'400.00
43 Contributions	2'354.75	7'100.00	1'600.00
46 Subventions	4'500.00		
	89'640.85	154'100.00	106'000.00
Différences Revenus - charges	-49'041.85	16'950.00	-78'100.00
Prévision compte de fonctionnement			
Total des charges financières	33'682.70	43'150.00	45'100.00
Total des revenus financiers	89'640.85	154'100.00	106'000.00
Marge d'autofinancement	55'958.15	110'950.00	60'900.00
Amortissements ordinaires	105'000.00	94'000.00	139'000.00
Excédent revenus (-) charges (+)	49'041.85	-16'950.00	78'100.00
Prévision compte des investissements			
Total des dépenses		200'000.00	50'000.00
Total des recettes			
Investissements nets	-	200'000.00	50'000.00
Financement des investissements			
Report des investissements nets	-	200'000.00	50'000.00
Marge d'autofinancement	55'958.15	110'950.00	60'900.00
Excédent (-) découvert (+) de financement	-55'958.15	89'050.00	-10'900.00

Aménagement du territoire: Le glacier de Zanfleuron



L'ensemble du territoire communal est géré par le plan de zone, proposé par le Conseil communal, approuvé par l'Assemblée primaire et homologué par le Conseil d'Etat.

Tout le territoire communal est géré par le plan de zone? Non, depuis 1997, une infime partie de notre territoire est un territoire «sans droit», là haut sur l'alpe, soit le Glacier de Zanfleuron.

Lors de l'adoption du plan de zone en 1997, deux zones n'ont pu être homologuées, soit celle du Binii et celle du Glacier de Zanfleuron, notamment du fait d'un recours du WWF. Finalement, une solution a pu être trouvée avec les Binii et le plan de zone adopté pour cette région en 2005.

La problématique de la région du Sanetsch a resurgi lorsque la Commune a autorisé le passage d'une conduite d'eau en faveur de la société Glacier 3000. Cette conduite constituait également un enjeu stratégique pour notre Commune, pour le cas où de l'eau aurait à être pompée depuis la partie nord du col du Sanetsch, le col constituant une ligne de partage des eaux

entre celles qui s'écoulent en direction du Nord (Mer du Nord: Sarine puis Aar et enfin Rhin) et celles qui s'écoulent en direction du Sud (Mer Méditerranée: Morge, puis Rhône).

Dans les conditions d'octroi de cette conduite, il a également été décidé que la société Glacier 3000 (en réalité Gstaad 3000 AG) prendrait à sa charge les éléments d'étude d'un nouveau plan de zone dans la région du Sanetsch.

Pendant deux ans, diverses discussions ont été menées avec le WWF pour trouver des solutions qui préservent la beauté du paysage, tout en permettant une activité humaine dans cette région, activité aussi bien paysanne que touristique (cabane de Prarochet), et qui maintenait les installations existantes sur le Glacier.

Les discussions avec le WWF ont été difficiles et souvent au bord de la rupture.

Finalement, le Conseil communal a arrêté une position qui tient compte de tous les éléments discutés ci-avant

et l'a portée à la connaissance aussi bien du WWF que de Glacier 3000, société qui exploite les remontées mécaniques sises sur le Glacier de Zanfleuron, tout en la soumettant dans le même temps à l'ensemble du public par une mise à l'enquête officielle.

Durant le délai d'opposition, seule la Commune de Conthey a fait opposition. Opposition de principe prioritairement, pour sauvegarder les sources qui proviennent du Glacier.

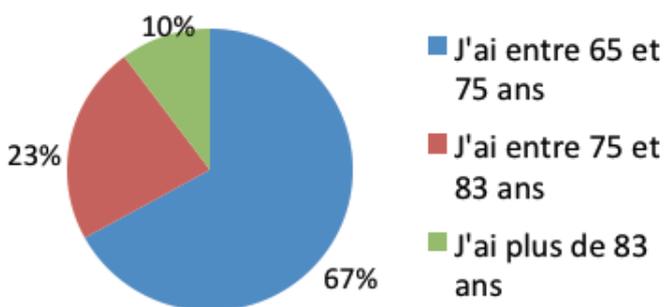
Le dossier est ainsi prêt à être discuté par l'Assemblée primaire.

La proposition du Conseil est de prévoir un secteur de protection du paysage communal, superposé d'un secteur d'activités sportives bien définies et limitées sur le Glacier. La zone karstique en aval du glacier fait l'objet d'une proposition de protection d'importance cantonale. La protection des sources, souci également prioritaire du Conseil communal de Savièse, répond aux exigences de la législation topique en la matière.

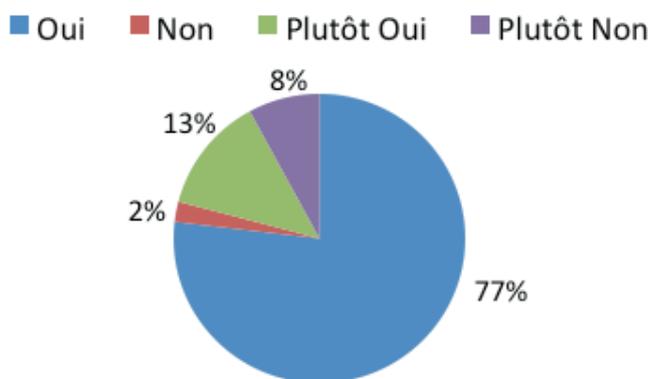
Les aînés à Savièse: résultats et analyse

Au mois de mai 2012, la commission sociale a envoyé des questionnaires à notre population âgée de plus de 65 ans. Sont rentrés 191 questionnaires. Elle a procédé au dépouillement les 27 septembre et 2 octobre 2012.

Moyenne d'âge

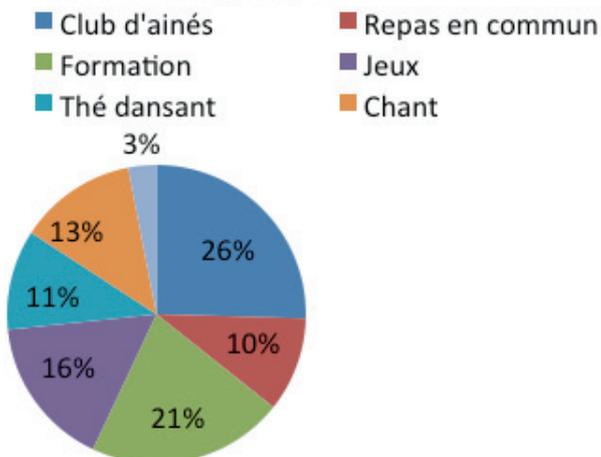


Bien intégré-e dans ma commune

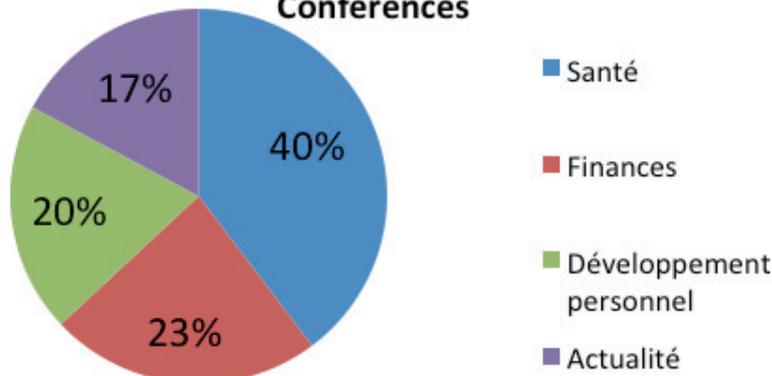


LES ACTIVITÉS SOLLICITÉES

Activités en groupes



Conférences



ADRESSES UTILES

- Société de gym Savièse Olympia – Présidente: Anne Luyet – 079 392 98 40 – www.savièse-olympia.com / loisirs – gym
- Club des aînés – Présidente: Josiane Liand – 027 395 13 89 / loisirs - gym
- La Cécilia – Président: Patrick Furrer – 027 395 32 83 / loisirs - chant
- Savièse Chante - Présidente: Patricia Héritier – 027 395 26 45 / loisirs – chant
- Entraide Savièse – Présidente: Josée Eichenberger – 079 488 90 40
- Unipop – Secrétaire: Astrid Dumoulin – 027 395 37 09 – www.unipopsavièse.ch / formations et loisirs

SERVICES PROPOSÉS AUX AÎNÉS

- CMS (Centre médico-social du Côtéau) – 027 399 28 10 / aide à domicile
- Home de Zambotte – 027 399 11 00 – www.zambotte.ch / foyer de jour (accueil à la journée) – unité d'accueil temporaire (courts séjours) – repas à domicile
- Pro-senectute Valais – 027 322 07 41 – www.vs.pro-senectute.ch / animations et formations
- Dr Philippe Membrez – 027 395 25 14 – médecin
- Dr Olaf Bostelmann – 027 395 14 13 – médecin

La commission sociale prend en compte ces demandes et travaillera dans ce sens.

Cependant une conférence sur la mémoire est déjà agendée le 18 décembre 2012 à 15 heures, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon. Entrée libre, petit apéritif à la sortie. Nous vous attendons nombreux.

Commission sociale

Bourgeoisie: Reprise des alpages

Au mois d'octobre 2012, les divers bâtiments des alpages ont été repris par la Bourgeoisie. Une publication des alpages au Bulletin officiel et à l'affichage public informera les ayants-droits de la procédure à suivre, pour le remboursement des droits d'alpage.

QUEL INTÉRÊT DE REPRENDRE CES ALPAGES?

Les biens-fonds sont bourgeoisiaux. Seuls les bâtiments étaient la propriété des consortages. En devenant propriétaire et des fonds, et des bâtiments, la Bourgeoisie recrée une unité économique de l'ensemble des alpages et garde la mainmise sur ses biens, qui lui appartiennent depuis de nombreux siècles.

Avec le temps, les intérêts des consortages ont changé. Peu, à ce jour, ont encore du bétail. Les statuts n'étaient plus et ne pouvaient plus être appliqués et les défis de la politique agricole poussaient à une nouvelle réflexion sur l'utilisation de ces alpages.

La Bourgeoisie dispose aujourd'hui des fonds nécessaires pour ce rachat, sans devoir recourir à l'endettement.

COMMENT SERONT GÉRÉS À L'AVENIR CES ALPAGES?

Le Service de l'agriculture a été mandaté par le Conseil communal pour faire un état des lieux et des propositions concrètes pour une gestion efficiente de l'ensemble des alpages. Le Conseil communal a pris connaissance du premier jet du projet rendu par l'Etat.

Selon cette première proposition, de quatre exploitations à ce jour, nous en viendrons à trois, avec une fusion des alpages de l'Infloria et de Zanfleuron. Les vaches allaitantes iraient à l'alpage de Cretta ley, la race d'hérens et les vaches laitières à la nouvelle entité de l'Infloria – Zanfleuron, et le plat du Sanetsch, les hauts et la Boîterie restent à la disposition du petit et jeune bétail.

En ne faisant qu'une entité des alpages de l'Infloria et Zanfleuron, pour les vaches laitières, cela permet d'une part de prendre possession des alpages plus tôt dans la saison et d'autre part de disposer d'une étable pour la race d'hérens, puisque l'étable de Zanfleuron ne peut plus être uti-

mais va également provoquer de nouveaux investissements. La Bourgeoisie doit veiller à sauvegarder ses intérêts sur le long terme, si elle ne veut pas disparaître un jour.

Aussi, la Bourgeoisie doit administrer l'ensemble de ses biens en cherchant à en retirer un rendement suffisant, qui



lisée du fait de l'obligation légale de protéger les sources d'eau potable.

QUAND CETTE NOUVELLE ORGANISATION POURRA SE METTRE EN PLACE?

Les deux prochaines années serviront à affiner et préciser la première étude faite par l'Etat du Valais. Puis des investissements seront nécessaires pour optimiser l'organisation des alpages. Aussi tout devrait être mis en place pour l'estivage 2016 au plus tôt, voire 2017.

EST-CE QUE LA BOURGEOISIE EST VIABLE POUR AUTANT?

La reprise des alpages va permettre quelques entrées supplémentaires,

devrait lui permettre de s'assurer les rentrées nécessaires à son fonctionnement. Le travail fait sur les alpages est un premier pas. Les autres terrains et droits propriété de la Bourgeoisie, tant sur Savièse que sur Berne font également l'objet d'une nouvelle appréciation.

Pour terminer et parfaire cette nouvelle organisation, le règlement bourgeoisial est en cours de révision pour tenir compte d'une part des éléments de gestion du patrimoine bourgeoisial et d'autre part du fait qu'il n'est plus nécessaire d'être bourgeois pour obtenir la citoyenneté suisse. A l'avenir, deviendront bourgeois uniquement les personnes qui chercheront à parfaire leur intégration en devenant membre de cette «Association»: Bourgeois de Savièse, et fiers de l'être et de notre devise «Pa Capona».